

Pourquoi la bataille anti-sectes a échoué ?

VSD, 22 au 28 août 2002 par Thomas Lardeur

Dans sa lettre de démission adressée au Premier ministre le 18 juin dernier, Alain Vivien, président de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS), est plutôt fier de son bilan. Il rappelle que le travail accompli en matière de formation des agents de l'Etat et d'information du public porte ses premiers fruits puisque le sectarisme ne progresse pas en France. La loi anti-sectes, votée en 2001, laisse entrevoir la possibilité de dissoudre un jour les mouvements les plus dangereux.

Pourtant, on peut s'étonner que plus de la moitié du budget de la Mils (soit 130000 euros environ) ait été utilisée en frais de déplacement à l'étranger. (on se souvient qu'une importante délégation s'est rendue à Pékin en 2000 pour un symposium sur le phénomène sectaire. On peut aussi regretter que la Mission ait laissé en suspens des sujets aussi essentiels que l'informatique ou Internet et que le gouvernement n'ait pas pris suffisamment en compte le volet international. Mais il y a plus grave. Jamais la « *famille antisectes* » ne s'est retrouvée face à une situation aussi explosive. Longtemps solidaire, elle est désormais divisée et désabusée:.

Des figures légendaires ont fait les frais de ce climat. Ainsi, Jean-Marie Abgrall, expert psychiatre reconnu auprès des tribunaux, a été écarté au début de l'année 2001 du conseil d'orientation de la Mils (qui réunit une vingtaine de membres qualifiés), au prétexte que ses fonctions d'expert étaient incompatibles avec son appartenance à la Mission.

"Mon départ, tempête-t-il, s'explique par la volonté de Vivien d'éliminer tout ce qui pouvait lui faire de l'ombre. J'étais son plus grand rival. » Et de poursuivre: « Le conseil d'orientation n'avait qu'une fonction, entériner et valider les décisions prises par Vivien, qui se considère comme la seule personne compétente. Les avis divergents n'étaient pas pris en compte, le dialogue était impossible: Une preuve ? J'ai pris connaissance du premier rapport de la Mils après sa publication et j'ai acheté le second ! A quoi peut servir le conseil d'orientation si ce n'est au minimum de donner son avis avant diffusion ? Alain Vivien a détourné la lutte à son seul profit".

Daniel Groscolas, inspecteur général chargé du dossier sectes au ministère de l'Éducation nationale, a démissionné du conseil le 11 janvier 2001 pour les mêmes raisons :

Dans sa lettre à Lionel Jospin, il reproche à Vivien d'avoir trafiqué les rapports de la Mils qui, "*réalisés sans concertation*", contiennent "*inexactitudes et affirmations mensongères*". L'accusation est grave, mais l'inspecteur a traité certains dossiers et est allé sur le terrain se faire sa propre opinion.

Dans les ministères aussi, les reproches vont bon train. Sous couvert d'anonymat, plusieurs-responsables se plaignent de cette Mission qui "*se veut interministérielle mais qui ne l'est pas. On nous demande sans cesse des informations sans nous en donner en échange*".

Longtemps isolées sur ce terrain, les deux principales associations, l'Unadfi et le Centre contre les manipulations mentales (CCMM), ont également été fragilisées par la mise en place de la Mission. Elles se sont retrouvées cantonnées dans le rôle d'aide aux victimes, abandonnant presque totalement leur action politique faite de critiques et de propositions.

La première a traversé une violente crise de croissance. Querelles de personnes, divergences sur la stratégie à adopter, scissions, départs... Jusqu'à celui de sa présidente emblématique, Janine Tavernier, lassée par cette situation "*trop radicale et exagérée*". Bernard Le Heritte, le nouveau président, élu le 20 juin, devra faire preuve de doigté, surtout depuis que la loi a accordé aux associations reconnues d'utilité publique l'exercice des droits de la partie civile dans les affaires de sectes, avec la possibilité de demander la dissolution de ces dernières. L'arme est à double tranchant, car l'erreur interdite.

Le Centre contre les manipulations mentales au bord du gouffre

La situation du CCMM est encore plus critique. Créé en 1981 par l'écrivain Roger Ikor à la suite du décès de son plus jeune fils dénutri par un régime macrobiotique, le Centre est au bord du gouffre. Encore une fois, Alain Vivien est accusé d'en être en partie responsable. En 1998, alors qu'il présidait l'association juste avant son départ pour la Mils, il embauche son épouse comme directrice administrative. Et met trois ans à démissionner de son poste d'administrateur. Patricia Casano-Vivien, forte du soutien de son mari, va pendant quatre ans s'accaparer l'association, au mépris des règles élémentaires de la vie associative et des intérêts du CCMM, indépendant en théorie. Résultat: l'association

est bientôt considérée comme une succursale de la Mils, elle a connu quatre présidents en quatre ans, dont Jean-Pierre Bousquet, remercié par un pseudo-bureau sans aucune légitimité, et Jacques Delmas, démissionnaire désabusé par l'impossibilité d'accomplir sa fonction. Sans compter le départ d'une dizaine de membres historiques, un train de vie élevé, des dettes qui s'amoncellent, la nomination d'un liquidateur judiciaire, des atteintes aux principes démocratiques de la vie associative... Cette succession de bévues a même offert l'occasion à la scientologie de publier un article dans son journal Éthique et Liberté, intitulé "Une affaire de famille, la gestion financière des Vivien en question"».

Avec le départ d'Alain Vivien, une page se tourne. La "famille antisectes" attend un signe fort de la part du Premier ministre Raffarin à qui il appartient de nommer un successeur et de redéfinir, si besoin est, la tâche de la Mission afin de préciser le rôle des structures mises en place et de rétablir la confiance entre les différents acteurs. A Matignon, on s'est accordé un mois de réflexion avant de se prononcer.

Thomas Lardeur

Alain Ostmont, ancien juge d'instruction, répond point par point aux attaques.

Alain Osmont, secrétaire général de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (Mils), défend l'institution et son ex-président.

VSD - Alain Vivien est accusé d'avoir utilisé l'essentiel du budget de la Mils dans des voyages à l'étranger. Qu'en est-il ?

Alain Osmont. La Mils a un budget de fonctionnement d'environ 213 000 euros (1,4 million de francs), qui sert, entre autres, aux déplacements, dont ceux dans la zone euro, et notamment à Bruxelles, où l'on se rend souvent. Une fois ou deux, en quatre ans d'existence de la Mils, il est arrivé que deux membres se rendent outre-mer. Les frais sont alors plus importants. Alain Vivien s'est peu déplacé pour la Mils. on confond ses missions avec celles pour l'association humanitaire Volontaires du progrès, pour laquelle il est allé au Sénégal, par exemple, il y a quelques mois.

VSD - Le fait que la propre femme d'Alain Vivien préside le Centre contre les manipulations mentales (CCMM) pouvait également prêter le flanc aux critiques.

Alain Osmont - Patricia Vivien occupait le poste de directrice administrative du CCMM bien avant l'arrivée de son mari à la Mils. Mais, à mon avis, cette situation était loin d'être idéale. Comme ce tristement fameux congrès à Pékin sur le phénomène sectaire, où le couple s'est rendu. Si elle y était bien pour le CCMM, Alain Vivien était, lui, envoyé par le gouvernement en tant qu'ancien

secrétaire d'État, et non par la Mils.

VSD - Pourquoi plusieurs membres du conseil d'orientation de la Mils ont-ils démissionné ?

Alain Osmont - Daniel Groscolas espérait devenir président de la Mils, pour des raisons d'antériorité, d'où son conflit avec Alain Vivien. Mais il n'a pas démissionné: on ne l'a pas reconduit. Quant à Jean-Marie Abgrall, psychiatre compétent, on a estimé que sa situation d'expert auprès des tribunaux était incompatible avec sa mission à la Mils, notamment parce que l'on pressentait ce qui lui est arrivé il y a quelques mois: il a été mis en examen pour violation du secret de l'instruction. Il utilisait en effet sa double situation pour alimenter ses livres sur les sectes. Il est donc très en colère, car il a perdu une de ses sources d'information.

Recueilli par Sandra Tosello